Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 24 décembre 2009

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme, donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, à la S.AR.L. MARCANTERRA de son changement de raison sociale en S.AS. MARCANTERRA, dont le siège social est établi immeuble Kéréon, rue Mathias Sandorf, ZAC de la Croix de Fer à BOVES (80440), sur la base de sa déclaration du 19 septembre 2009, reçue le 5 octobre 2009, pour son exploitation située à SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT (80120), parcelle cadastrée section B n° 304.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

Copie adressée à :
Mairie de SAINT-QUENTIN-EN-TOURMONT
- ⇨ *s/c de Madame le sous-préfet de l'arrondissement d'ABBEVILLE*
- ⇨ ***Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement***
- ⇨ ***Monsieur l' inspecteur des installations classées***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme***
- ⇨ ***Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des services vétérinaires de la Somme***
- ⇨ ***Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme***